

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 26/07/2011

L'an deux mil onze, le vingt-six juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude GUÉDÉ

Date de la convocation		20 juillet 2011
Nombre de conseillers en exercice		21
Secrétaire de séance : Catherine HUET		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Claude GUEDE		
Jean-Noël CHAPPUIS		
Pascale OGÉREAU		
Catherine HUET		
	Jean-Marc SAUVÉ	Catherine HUET
Pierre HERRAIZ		
Yves GUIBERT		
Dominique JOSSE		
Bruno FLEURY		
	Christophe BRUNET	Françoise RENO
Françoise RENO		
Claude DELÉTANG		
Monique DÉRUE-TORCHET		
Nicole PATTIER		
	Alexandra MENANT	
Françoise BAILLY		
Sarah MASQUET-BIGOT		
Gérard LEFORT		
	Patrick MARTEAU	Pascale OGÉREAU
Eric BOILEAU		
Marie-Claude SURSIN		

Monsieur le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal soient en possession du procès verbal de la séance du 26 juillet 2011.

Le Conseil Municipal approuve les documents présentés.

Catherine HUET est nommé(e) Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- 82 - Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire,
- 83 – Modification du temps d'ouverture de la halte garderie,
- 84 – Ateliers municipaux et court de tennis couvert : approbation de l'avant projet sommaire, plan de financement et demandes de subventions,
- 85 – Convention de prêt de minibus aux associations Gervaisiennes,
- 86 – Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles Loir-et-Cher : programme de lutte collective contre les espèces invasives,
- 87 – Vote des tarifs municipaux : restaurant scolaire, accueil de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire – année scolaire 2011/2012,
- 88 – Règlement du restaurant scolaire : mise à jour,
- 89 – Défi inter-entreprises 2011.
- Affaires diverses

Madame Monique DÉRUE-TORCHET évoque l'intérêt de la visite de la piscine « Agl'eau », rappelle la cérémonie de dévoilement du relief de l'Espace Jean-Claude DERET très appréciée par les convives et l'intéressé.

Le festival « côté cour – côté Loire » s'est bien passé. Les troupes théâtrales ont apprécié l'installation et les équipements qu'offre cette salle.

Madame Catherine HUET s'interroge sur l'avancement de la procédure de recrutement de l'agent de police municipale en remplacement de Monsieur VANSTEENE. Il est précisé que l'entretien du dernier candidat a eu lieu l'après-midi même et que les conclusions du jury seront prochainement transmises à Monsieur le Maire.

Il est rappelé la fête de la fin du séjour de juillet de l'accueil de loisirs prévue vendredi 29/07 après-midi dans la cour du centre. Les membres de la commission enfance-jeunesse sont invités à s'y rendre.

Monsieur le Maire commence l'étude des points inscrits à l'ordre du jour :

➤ **82 – Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)**

Le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue de l'assemblée municipale en date du 27 mars 2008.

Elles concernent :

33 – Avenant pour prolongation du contrat de maintenance informatique à SOMAINTEL ZA de Chatenay rue des Compagnons 37210 Rochecorbon pour un montant TTC de 5 950.10 €,

34 – Prestation taille de haies à l'entreprise DELATTRE 15, rue de Bas Foux 41350 Vineuil, pour un montant TTC de 2 093.00 €,

35 – Choix du maître d'œuvre pour des travaux de construction d'un court de tennis couvert et d'un bâtiment industriel pour les services techniques attribué au cabinet SELARL CAU 8, avenue Cher Sologne 41130 Selles-sur-Cher, pour un taux de rémunération à 7.3 % du coût prévisionnel des travaux,

36 – Remboursement de sinistre vol avec effraction du restaurant scolaire effectué par AXA 26, rue Drouot 75009 Paris, pour un montant de 8 070.57 €,

37 – Remboursement de sinistre bris de glace Renault Trafic effectué par COVEA FLEET 160, rue Henri Champion 72035 Le Mans, d'un montant de 434.77 €,

38 – Remboursement de sinistre tempête du 28 février 2010 effectué par AXA 26, rue Drouot 75009 Paris, pour un montant de 737.17 €,

39 – Remboursement de sinistre bris de glace à l'école maternelle effectué par AXA 16, rue Drouot 75009 Paris, pour un montant de 245.41 €,

40 – Contrat entretien vêtements de travail du restaurant scolaire, attribué à ELIS 4, rue Denis Papin 37270 Montlouis-sur-Loire, pour un montant TTC 3 442.18 €,

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

➤ **83 – Modification du temps d'ouverture de la halte garderie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la demande d'usagers et sur proposition de la commission enfance-jeunesse, l'ouverture de la halte garderie « La Capucine » a été expérimentée le jeudi après-midi durant cette année scolaire.

Il rappelle :

➤ les horaires actuels de la halte garderie :

- Mardi de 09h à 17h,
- Jeudi de 09 à 13h,
- Vendredi de 09h à 12h

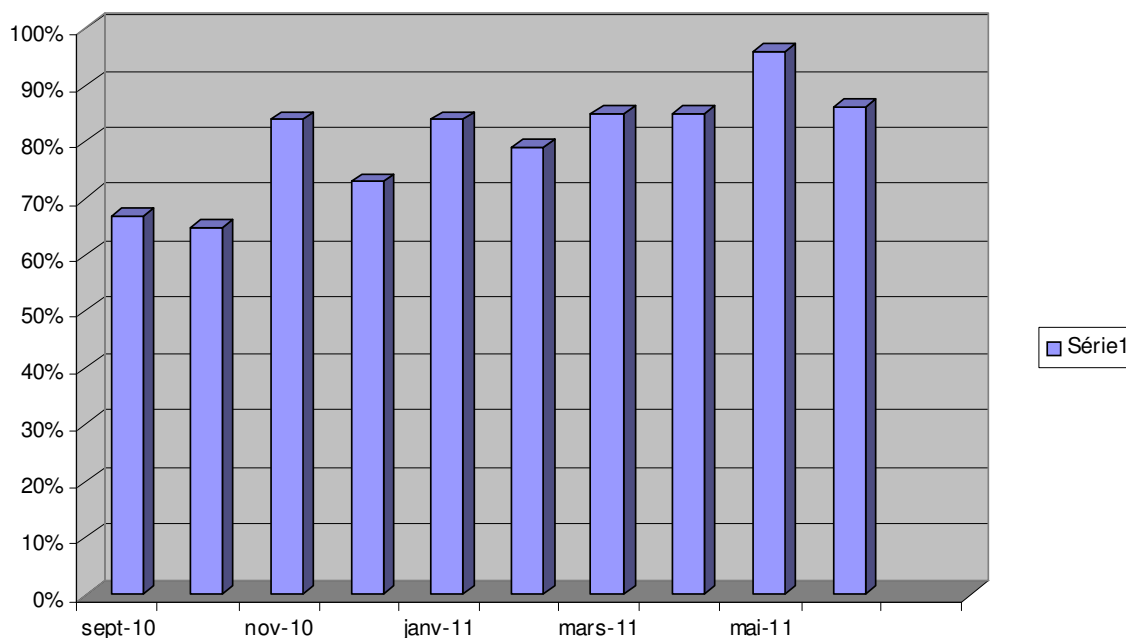
➤ Les capacités d'accueil de la structure :

- le matin : 12 enfants,

- le repas du midi : 6 enfants,
- l'après-midi : 8 enfants.

et précise que les horaires du jeudi ont été étendus jusqu'à 17h permettant ainsi à 6 enfants d'être présents toute la journée, comme celle du mardi.

Au vu de tableau présentant les statistiques de fréquentation de la halte de garderie pour le jeudi, Monsieur le Maire constate un taux élevé de fréquentation de la halte garderie pour la journée du jeudi et précise que 6 familles Gervaisiennes ont souhaité obtenir une place sur ce créneau dès la rentrée prochaine :



Afin d'apprécier les conséquences de cette augmentation, Monsieur le Maire présente le bilan financier correspondant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges de personnel	4 315.08 €	Participation des parents	nc
		Prestation de Service Unique (PSu) – estimation	nc
		Participation CAF au titre du contrat enfance jeunesse (57 %)	2 459.59 €
TOTAL DEPENSES	4 315.08 €	TOTAL RECETTES	2 459.59 €

Au vu de ces éléments et compte tenu de l'intérêt des familles de voir développer ce service, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de pérenniser l'ouverture de la halte garderie toute la journée du jeudi et précise que les augmentations de poste des agents concernés seront présentées à une prochaine séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte l'ouverture de la halte garderie le jeudi toute la journée, soit de 09 heures à 17 heures.

➤ **84 – Ateliers municipaux et court de tennis couvert : approbation de l'avant projet sommaire, plan de financement et demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le vote de l'autorisation de programme 01/2011 portant sur la construction d'un local pour les services techniques et d'un court de tennis couvert.

Il précise que par décision n° 35/2011 la SARL CAU a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Au cours des commissions de travaux des 14 juin et 23 juin 2011, le projet a été travaillé et en date du 05 juillet 2011 la commission a arrêté l'avant projet sommaire pour la réalisation de deux bâtiments en bac acier sur le site des Acacias, parcelle AK 328.

Monsieur le Maire présente et commente les pièces jointes en annexe :

- le plan de masse du projet,
- le récapitulatif des dépenses,
- le plan de financement du projet.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de disposer de nouveaux équipements pour les services techniques et d'être en mesure de mettre à disposition du club de tennis et du service enfance jeunesse de la commune un court de tennis couvert qui leur permettra de disposer d'une structure supplémentaire dans des conditions optimales, notamment durant l'hiver, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- de valider l'avant projet sommaire présenté et le plan de financement correspondant,
- de solliciter la bienveillance de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012 pour la construction des ateliers municipaux,
- de solliciter la bienveillance de Monsieur le Président du conseil régional pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé pour la construction du court de tennis couvert,
- de solliciter la bienveillance de Monsieur le Président du conseil général pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé pour la construction du court de tennis couvert,
- de solliciter la bienveillance de Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher au titre des aides régionales gérées par le Centre National pour le Développement du Sport, au taux de 20 % pour la construction du court de tennis couvert.

➤ **85 – Convention de prêt de minibus aux associations Gervaisiennes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations n°101/2008 du 31 juillet 2008 et n° 121/2008 du 14 octobre 2008 relatives aux conventions de prêt de minibus à l'association Courir à St Gervais et l'association sportive St Gervais Football.

Il précise que ces conventions qui concernent les deux minibus immatriculés 204 BTW 13 et 7482 SN 41 sont caduques et qu'il convient de les renouveler.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention joint en annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- valide ce modèle de convention,
- étend les possibilités de prêt de ces véhicules à l'ensemble des associations Gervaisiennes,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations utilisatrices.

➤ **86 – Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles Loir-et-Cher : programme de lutte collective contre les espèces invasives**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par la FNGDON 41 portant sur son programme de lutte collective contre les ravageurs des cultures qui se décline en deux axes :

- un volet animal qui consiste à réguler la population de ragondins par piégeage par une action régulière et continue visant à réduire les dégâts aux cultures, berges,

- un volet végétal qui consiste pour les piégeurs à surveiller lors de leur activité l'apparition de plantes exotiques invasives dans les petits cours d'eau.

La FDGDON 41 souhaite coordonner cette lutte en partenariat avec tous les organismes et associations qui sont déjà engagés dans cette voie sur le département (fédérations et association des chasseurs, piégeurs, pêcheurs...).

Afin de l'aider à financer ces actions, le FDGDON 41 sollicite le concours des communes via une subvention-cotisation versée annuellement et dans ce sens, invite les collectivités à se manifester auprès de leur fédération afin de se renseigner sur les modalités correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal, sollicite des informations complémentaires sur le programme de lutte collective départementale contre les espèces invasives et les modalités de financement possible.

➤ ***87 - Vote des tarifs municipaux : restaurant scolaire, accueil de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire – année scolaire 2011/2012***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 6/2011 de la séance du 02 février 2011 portant sur l'approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales relative à la prestation de Service Accueil de loisirs sans Hébergement (Ps ALSH).

Il rappelle que le premier registre de modifications de cette convention est lié à la détermination des actes ouvrant droits à la prestation, et que le second concerne la tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Les modalités de modulation des tarifs doivent répondre aux conditions suivantes :

- la commune doit proposer au moins trois tarifs et chaque tranche concerne au moins 20 % des usagers,
- l'écart constaté entre chaque tarif, quand trois tarifs sont proposés, ne peut être inférieur 0.50 € pour un tarif d'une journée, soit un écart total d'un euro minimum entre le tarif le plus faible et le tarif le plus fort,
- les ressources : la modulation doit être faite sur les ressources uniquement, la modulation sur le nombre d'enfants, le lieu d'habitation... n'est pas possible,
- commune/hors commune : toutes les familles doivent pouvoir bénéficier d'une modulation de tarifs. Toutefois, les gestionnaires sont autorisés à pratiquer un supplément sur leurs tarifs modulés pour les familles hors commune,
- choix des ressources prises en compte : le gestionnaire est libre de choisir les ressources prises en compte. Le plus courant reste de prendre celles figurant sur l'avis d'imposition ou celles accessibles via le service Caf pro.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les travaux de la commission des Finances réunie le vendredi 17 juin 2011 pour fixer les tarifs 2011/2012 pour :

- le restaurant scolaire,
- l'accueil de loisirs sans hébergement
- et l'accueil périscolaire.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire, propose de fixer les tarifs suivants pour la prochaine année scolaire 2011/2012, à savoir :

RESTAURANT SCOLAIRE	
<i>Repas</i>	
Forfait mensuel permanent	40.80 €
Enfant permanent	3.00 €
Enfant occasionnel (à appliquer à la journée CLSH)	3.20 €
Adulte	5.10 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT			
QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 693	de 694 à 1130	à partir de 1131
JOURNÉE SANS REPAS			
Enfant de Gervais la Forêt	4.80 €	5.30 €	5.80 €
Enfant extérieur, scolarisé à St Gervais la Forêt	10.30 €	11.40 €	12.50 €
½ JOURNÉE SANS REPAS			
Enfant de St Gervais la Forêt	3.10 €	3.60 €	4.10 €
Enfant extérieur, scolarisé à St Gervais la Forêt	6.70 €	7.80 €	8.90 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE – 1^{er} trimestre année scolaire 2011/2012			
<i>Matin : Forfait mensuel</i>			
	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant et suivant
Enfant de St Gervais la Forêt	15.50 €	13.50 €	11.30 €
Enfant extérieur, scolarisé à St Gervais la Forêt	24.60 €		
<i>Matin et soir avec goûter : Forfait mensuel</i>			
Enfant de St Gervais la Forêt	21.60 €	19.60 €	17.40 €
Enfant extérieur, scolarisé à St Gervais la Forêt	30.80 €		
ACCUEIL PERISCOLAIRE à compter de la rentrée scolaire 01/2012			
QUOTIENT FAMILIAL	de 0 à 693	De 694 à 1130	à partir de 1131
<i>Matin : Forfait mensuel</i>			
Enfant de St Gervais la Forêt	15.50 €	16.00 €	16.50 €
Enfant extérieur, scolarisé à St Gervais la Forêt	24.80 €	25.60 €	26.40 €
<i>Matin et soir avec goûter : forfait mensuel</i>			
Enfant de St Gervais la Forêt	21.60 €	22.10 €	22.60 €
Enfant extérieur, scolarisé à St Gervais la Forêt	34.60 €	35.40 €	36.20 €

Afin de déterminer le tarif applicable à chaque famille, Monsieur le Maire propose :

- *de déterminer le mode de calcul du quotient familial, à savoir :*

<i>Ressources annuelles imposables / nombre de parts</i>

Ressources à prendre en compte :

Il s'agit de toutes les ressources annuelles imposables de l'année civile N-1 au moment du calcul du quotient familial (revenus d'activité professionnelle et assimilés) des parents ayant la charge effective de l'enfant, soit les ressources imposables qui apparaissent au début de l'avis d'imposition sur la ligne « total des salaires et assimilés » avant tous abattements fiscaux : 10 % , frais réels...

Montant complété par les autres ressources : revenus mobiliers, capitaux mobiliers, pensions retraites et rentes... qui apparaissent sur les lignes suivantes.

S'agissant des ressources des travailleurs indépendants, il n'y a pas lieu de reporter les déficits des années antérieures.

Calcul du nombre de parts :

- couple avec 1 enfant : 2.5 parts,
- personne isolée avec 1 enfant : 1.5 parts,
- couple avec 2 enfants : 3 parts,
- personne isolée avec 2 enfants : 2 parts,
- par enfant au-delà de 2 : 1 part,
- par enfant porteur d'un handicap : 1 part

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- *vote les tarifs précisés ci-dessus et leurs modalités d'application,*
- *approuve les modalités de calcul du quotient familial exposées ci-dessus,*
- *précise que les familles qui ne fournissent pas leur avis d'imposition dans les délais se verront appliquer la tranche de tarif supérieure, et cela jusqu'à la fin du mois de la date de production des éléments demandés,*
- *et dit que le tarif fixé pour chaque famille au mois de septembre de l'année N sera applicable jusqu'à la rentrée scolaire de l'année N+1.*

➤ ***88 – Règlement du restaurant scolaire : mise à jour***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 84/2005 du 30/06/2005 portant sur l'adoption du règlement du restaurant scolaire.

Il propose au Conseil Municipal de modifier **l'article 4 : tarifs – facturation – remboursement** afin de mettre à jour les tarifs.

Monsieur le Maire donne lecture de cet article annexé à la présente.

Après délibérations et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

➤ ***89 – Défi inter-entreprises 2011***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation du 17^{ème} défi inter-entreprises du vendredi 23 septembre 2011.

Il informe qu'Agglopolys, au travers de sa compétence développement économique et notamment l'animation du tissu économique local, en partenariat avec le Domaine National de Chambord propose la participation des agents des communes membres.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le droit d'inscription est de 305 €/équipe de quatre et propose que la commune le prenne en charge.

Après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres (2 abstentions), le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Affaires diverses :

- *Arrivée de Madame DEL RIO Marie en remplacement de Madame BONNEAU Annick. Elle se présentera à la séance du conseil municipal du 12 septembre 2011,*
- *Le pot de départ de Mme BONNEAU est prévu le 02 septembre 2011 à 18h30 à l'Espace Jean-Claude DERET,*
- *Monsieur le Maire propose une modification de date des séances du conseil municipal. Elles auront lieu le lundi soir à 19 heures de façon à présenter le lundi précédent l'ordre du jour en bureau municipal. Le bureau municipal des soirs de conseil est maintenu de 18h30 à 19h00. Seuls la présentation de l'agenda et éventuellement le planning des permanences du téléphone portable seront évoqués.*
- *Prochaines séances du conseil municipal :*
 - *Lundi 12/09,*
 - *Lundi 10/10,*
 - *Lundi 14/11,*
 - *Lundi 19/12, à confirmer.*